F

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **69 (1981)**

Heft [4]

PDF erstellt am: **19.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-284353

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch



FAMILLE: « La répartition fixe des droits et des devoirs dans le mariage et dans la famille est la cause principale des multiples handicaps dont souffrent les femmes. C'est dans le droit civil, et tout particulièrement dans le droit de la famille, que se trouve la source matérielle de nombreuses autres dispositions législatives qui contreviennent au principe de l'égalité (nationalité, assurances sociales, droit fiscal et du travail, etc.) » *Message du Conseil fédéral sur l'initiative « Droits égaux », page 8.*
Le chapitre du Code civil relatif aux « effets généraux du mariage » est en cours de révision. Le projet du Conseil fédéral prévoit notamment, et « dans l'intérêt de l'union conjugale » :
— l'abandon d'une répartition des tâches en fonction du sexe ;
— la coopération entre l'homme et la femme, qui devient égale en droits et en obligations, à l'exception de la nationalité et du nom ;
— l'égalité entre les partenaires, au lieu de la prépondérance du mari (« chef » de l'union conjugale) ;
— la responsabilité des deux époux à l'égard des besoins de la famille ;
— l'introduction comme régime légal de la « participation aux acquêts », au lieu de l'union des biens, ce qui laisserait à la femme la libre disposition et l'administration de ses biens ; à la dissolution du mariage, chacun participerait par moitié aux bénéfices réalisés par l'autre époux ;
— l'augmentation de 1/4 à 1/2 de la part d'héritage du conjoint survivant, lorsqu'il y a des descendants communs.

Une issue positive de la votation du 14 juin faciliterait l'achèvement de cette révision du CCS.

FÉMINISME: Un mouvement vieux de cent ans.
Sait-on qu'il n'y a pas eu moins de 80 (quatre-vingts !) votations cantonales et fédérales avant celle du 7 février 1971 qui a enfin accordé les droits politiques aux femmes ? Si l'on pense que les femmes ont mis d'énormes efforts dans la préparation de ces votations, qu'elles ont fait d'innombrables pétitions, récoltant jusqu'à 250000 signatures en 1928, qu'elles ont intenté des actions en justice, et jusqu'au Tribunal fédéral, pour faire reconnaître leurs droits, et tout cela sous les quolibets du bon peuple, on doit tirer son chapeau aux femmes des générations passées.
Aurons-nous la même ardeur pour faire un succès de la votation du 14 juin ?
« Le féminisme est trop souvent perçu dans son caractère destructeur et agressif. Son aspect de libération et de mieux-être pour les deux sexes est rarement ressenti. Les hommes, en effet, l'interprètent immédiatement dans les termes de leur philosophie et de leur pratique : ils ont le pouvoir et les femmes veulent le prendre. Ils voient une autre guerre là où le féminisme voit une autre paix. » *(Jacqueline Aubenas)*

FEMME: « La femme est l'avenir de l'homme ». *(Aragon)*
« La femme est le potage de l'homme ». *(Molière)*

Simone de Beauvoir a dit : « On ne naît pas femme, on le devient ». Evelyne Sullerot, trente ans plus tard, renverse la formule : « On naît bel et bien femme avec un destin physique programmé, différent de celui de



l'homme et toutes les conséquences psychologiques et sociales attachées à ces différences. Mais on peut modifier ce destin, et devenir ce que l'on veut, se conformer à ce destin ou s'en éloigner carrément ».

FEMMES SUISSES: Le seul mensuel féministe de Suisse romande. Fondé en 1912 en vue de l'obtention du suffrage féminin, c'est aujourd'hui le plus ancien journal féministe d'Europe. En 1981, dix ans après l'obtention du droit de vote pour les femmes, « Femmes suisses et le mouvement féministe » informe, explore, réfléchit, imagine, partage, diffuse, doute et... agit en faveur des causes féministes, et, bien sûr, de l'égalité des droits entre hommes et femmes.



FISCALITE: Sur le plan fiscal, le travail de l'épouse est pénalisé. Le cumul de son revenu à celui de son mari augmente le taux d'imposition. Beaucoup de femmes renoncent à travailler « à cause des impôts ». Dans les cantons de Vaud et de Genève, l'épouse peut avec son mari signer la déclaration d'impôts. Elle peut, mais ne doit pas, de sorte que le mari peut toujours cacher à sa femme le montant de son salaire, alors qu'elle doit le lui indiquer. Un OUI le 14 juin gommera lentement cette inégalité en donnant à la femme plus de droits et aussi plus de responsabilités.

FORMATION (PROFESSIONNELLE): Courte et accessoire pour les filles « parce qu'elles vont se marier », indispensable et plus longue pour les garçons « parce que s'ils se marient, ils devront soutenir une famille ».
« La formation des femmes et des jeunes filles est malheureusement ce qui engendre la discrimination dont elles souffrent plus tard. » *(Simone Veil)*

FOYER: Endroit où se consument : 1. les bûches et le petit bois ; 2. les mères et les épouses qui ont été contraintes à y rester par l'autorité de l'époux, des pressions sociales ou le manque de formation professionnelle ; 3. endroit d'épanouissement de certaines personnes, hommes ou femmes, qui ont choisi en accord avec leur conjoint(e) l'activité de *ménager* ou de *ménagère.*

Le foyer, ça n'a pas le même sens pour tout le monde...





GENRE: Soit masculin, soit féminin, en français, jamais neutre. Par exemple, masculins : maire, ingénieur, médecin ; féminins : rajouter « femme ».
Le genre peut impliquer la nuance : du couturier et de la couturière, lequel qualifieriez-vous de grand et lequel de petit ? Le genre implique aussi la différence : une femme galante est une dame de petite vertu, un homme galant est délicat. Une femme savante est bas-bleu, un homme savant est... savant.



HORAIRES: Horaires scolaires des enfants, horaire du travail, horaires des repas à préparer... La femme passe son temps à essayer de combiner tous ces horaires. Les directeurs d'écoles et les chefs d'entreprises ont toujours pensé que la mère-travailleuse devait se plier à ces horaires.
Et si aujourd'hui c'étaient les horaires qui devenaient souples ?

HOMME: Entre un homme et une femme, rien n'est acquis mais tout est possible.

Hommes (les): 52 % des hommes sont des femmes.